



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 octobre 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 32 de la résolution [2352 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil a demandé qu'il lui soit rendu compte des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et que toute violation grave des accords applicables soit portée à son attention. Il rend compte également de l'état d'avancement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, comme le Conseil l'a demandé au paragraphe 8 de sa résolution [2352 \(2017\)](#). Il porte sur la période allant du 25 juillet au 7 octobre 2017, écoulée depuis mon précédent rapport ([S/2017/649](#)).

II. Abyei

Dynamique du conflit et conditions de sécurité

2. Le conflit dans la région d'Abyei a continué d'être marqué par quatre tendances. Premièrement, on a constaté des actes de violence intercommunautaire nés de différends entre les Misseriya et les Ngok Dinka sur la question de l'accès aux pâturages et à l'eau lors de la migration annuelle des Misseriya qui reste une source récurrente de conflit. Deuxièmement, les activités criminelles menées au marché commun d'Amiet restaient un problème tenace qui risquait d'exacerber les tensions entre les deux communautés qui se côtoient au marché et dans les environs. Troisièmement, des infractions mineures ont continué d'être commises principalement en raison de la situation économique difficile de la zone d'Abyei et notamment du manque de moyens de subsistance et du grand nombre d'armes en circulation. Quatrièmement, la présence de groupes armés risquait à tout moment d'attiser les tensions entre les deux populations. Dans l'ensemble, les actes de violence commis dans la zone ont été moins nombreux durant la période considérée, qui coïncidait avec la saison des pluies, que pendant la période couverte par le rapport précédent. Notamment, au marché commun d'Amiet, la violence a nettement diminué, grâce au dialogue actif que la FISNUA a engagé avec les deux communautés et la présence militaire robuste qu'elle a renforcée dans certaines zones de tension. Malgré plusieurs incidents violents, la situation dans la zone est demeurée calme. Néanmoins, en l'absence de progrès faits dans la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011 et la détermination du statut définitif de la zone, cette sécurité était toujours précaire.



3. Lors de leur migration annuelle vers le sud, environ 35 000 Misseriya sont arrivés dans la zone d'Abyei. Leur retour dans le nord a été repoussé par l'arrivée tardive de la saison des pluies mais s'est achevé à la fin du mois de juillet. La stratégie de prévention et d'atténuation des conflits adoptée par la FISNUA, qui repose sur une ligne de séparation entre les communautés ngok dinka et misseriya, a permis de réduire les violences à grande échelle, bien que des affrontements sporadiques se soient à nouveau produits durant la saison des pluies. Le 27 juillet, entre Goli et Todach, dans le secteur nord, des Ngok Dinka ont tué trois éleveurs misseriya et volé 141 vaches. Les agresseurs ont réussi à échapper aux patrouilles de la FISNUA mais la mission a retrouvé et restitué 135 vaches.

4. Compte tenu de la situation économique difficile au Soudan du Sud, le marché commun d'Amiet est devenu un centre économique de plus en plus important car il permet de se procurer des marchandises et des services qui auraient été autrement introuvables ou coûteux. Après une flambée du nombre d'actes de violence constatés aux abords du marché commun en juin et juillet, cette tendance a persisté quelque temps. Au marché, le 27 juillet, deux Ngok Dinka ont été poignardés; tous deux ont été soignés à l'hôpital local d'Agok, dans le secteur sud. Le lendemain, au marché, sur la base de renseignements donnés par des commerçants misseriya, la FISNUA a arrêté un Misseriya soupçonné d'avoir orchestré l'attaque et l'a remis aux dirigeants de sa communauté le 31 juillet.

5. En raison de l'intensité des tensions intercommunautaires, le 26 juillet, la FISNUA a tenu séparément des réunions avec les chefs de la communauté misseriya à Diffra, dans le secteur nord, et avec les chefs de la communauté ngok dinka à Dokoura, dans le secteur centre. Elle a pu à cette occasion obtenir des deux communautés qu'elles acceptent de régler les questions litigieuses dans le cadre de réunions des comités mixtes pour la paix. Les dirigeants des deux communautés se sont rencontrés de nouveau à Dokoura le 27 juillet et ont accepté de régler les problèmes existants en faisant appel aux mécanismes traditionnels. C'était la première fois, depuis 2011, que des responsables misseriya étaient reçus par les Ngok Dinka à Dokoura.

6. Le 30 juillet, le comité mixte pour la paix, composé de représentants des communautés ngok dinka et misseriya, est convenu que la communauté ngok dinka verserait des réparations pour les 11 Misseriya tués lors des attaques des 22 et 27 juillet. Le 22 juillet, huit Misseriya avaient été tués sur la route reliant le marché commun d'Amiet à Diffra, dans le secteur nord (voir [S/2017/649](#), par. 11). Les échanges au marché avaient été suspendus après l'attaque, mais le comité avait également décidé que le marché commun d'Amiet serait rouvert immédiatement pour éviter aux deux communautés des difficultés supplémentaires. C'était la deuxième fois que le marché fermait en juillet. La première fermeture avait été décidée après que deux Ngok Dinka avaient été tués sur la route d'Amiet le 9 juillet (*ibid.*, par. 10); le marché avait rouvert le 19 juillet.

7. Durant la période à l'examen, la FISNUA a organisé 82 réunions du comité mixte pour la paix dans les trois secteurs, afin de renforcer les relations intercommunautaires et faciliter la réconciliation. De manière générale, les violences intercommunautaires se sont atténuées dans la zone en dépit de quelques incidents. Le 5 août, deux Ngok Dinka ont été tués et un autre blessé à Dongoub, dans le secteur centre, semble-t-il, par un groupe de Misseriya.

8. C'est dans le secteur centre que l'on continue de constater le plus grand nombre de crimes, en raison de la présence du marché commun d'Amiet qui se trouve sur la seule route praticable par tous les temps reliant Abyei à Diffra et Farouk, dans le secteur nord. Toutefois, les activités criminelles ont diminué durant la saison des pluies, la mobilité étant alors réduite. La FISNUA a continué

d'effectuer des patrouilles aériennes et terrestres autour du marché et sur les routes environnantes à des fins dissuasives.

9. Les infractions mineures demeuraient largement interethniques, même au marché. Le 13 août, au marché, une bagarre impliquant des jeunes Ngok Dinka a conduit à l'arrestation de 17 jeunes par le comité de protection communautaire. Une centaine de jeunes ont protesté contre cette arrestation; avec la collaboration du chef suprême des Ngok Dinka, la FISNUA a réussi à maîtriser la situation. Lors d'un autre incident, le 27 août, 11 détenus se sont échappés de la cellule de détention du marché. Ils ont été appréhendés par les membres du comité de protection communautaire, en collaboration avec la FISNUA. Un membre du comité de protection communautaire a été toutefois blessé et a reçu des soins au dispensaire de la FISNUA.

10. Deux autres civils ont été tués dans la zone d'Abyei durant la période considérée, en plus des cinq personnes tuées lors des affrontements intercommunautaires mentionnés aux paragraphes 3 et 4. Le 26 août, à Jok Jul près d'Agok, dans le secteur sud, un Ngok Dinka a été tué par balles par des assaillants non identifiés. Le même jour à Agok, dans un hôpital géré par une organisation non gouvernementale internationale, trois personnes non identifiées ont tiré des coups de feu sur un assistant multilingue nuer; la victime est décédée à l'hôpital quelques jours plus tard.

11. La population locale a en outre signalé régulièrement la présence de groupes armés non identifiés aux abords de Sink, Shegeg, Oum Khariet et Alal, dans le secteur nord, ainsi qu'à Dongoub, dans le secteur centre. La FISNUA a appréhendé un Sud-Soudanais armé vêtu de l'uniforme de la Police nationale sud-soudanaise près de Noong, dans le secteur centre, le 16 août et l'a remis aux chefs traditionnels des Ngok Dinka et aux observateurs nationaux du Soudan du Sud le 19 août. Cela étant, le Gouvernement soudanais a gardé quelque 120 agents de police sur le site du complexe pétrolier de Diffra, dans le nord de la zone d'Abyei. La présence du personnel des services de sécurité sud-soudanais, même intermittente, et le déploiement des unités de la police du pétrole de Diffra dans la zone constituent une violation directe de l'Accord du 20 juin 2011 et contreviennent aux résolutions [1990 \(2011\)](#) et [2046 \(2012\)](#) et aux résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, qui disposent que la zone doit être démilitarisée et qu'à l'exception de la FISNUA et du Service de police d'Abyei, toutes les forces nationales et tous les éléments armés des populations locales doivent s'en retirer.

12. Compte tenu des facteurs d'insécurité susmentionnés, la FISNUA a poursuivi ses efforts pour faire en sorte que la zone d'Abyei demeure exempte d'armes. Le 11 août, près de Shegeg, le personnel de la mission a appréhendé deux Misseriya qui étaient en possession d'un chargeur de 30 cartouches pour fusil d'assaut et d'un poignard. Conformément au mandat qui a été donnée à la FISNUA de confisquer et de détruire les armes, le Service de la lutte antimines a détruit 12 armes et 108 cartouches d'armes légères dans le bâtiment affecté à la gestion des armes et des munitions de la FISNUA, en présence des observateurs nationaux du Soudan et du Soudan du Sud. Le Service de la lutte antimines a, à ce jour, sensibilisé 64 670 personnes dans la zone aux dangers des mines, dont 227 durant la période à l'examen, y compris le personnel de la FISNUA, des éleveurs nomades et des rapatriés, afin de faciliter le repérage et la neutralisation d'engins explosifs dans la zone. Grâce à ces activités de sensibilisation et aux enquêtes non techniques qui ont été menées, trois restes explosifs de guerre ont pu être détectés et neutralisés.

Évolution de la situation politique

13. Les opérations de la FISNUA ont continué de renforcer la paix et la stabilité dans la zone d'Abyei, en assurant une présence militaire robuste et adaptable et en se déployant rapidement en cas de violence intercommunautaire. La mission est également capable de s'adapter aux changements, tels que la migration saisonnière des Misseriya. Les mesures telles que l'initiative de la FISNUA visant à faciliter le dialogue entre les communautés ngok dinka et misseriya ont permis d'améliorer les relations entre ces deux communautés et facilité le rétablissement de la stabilité et la réconciliation dans la zone. Malgré la détermination de la mission d'empêcher de nouveaux actes de violence et de nouveaux déplacements de civils, les tensions intercommunautaires ont persisté, en l'absence de progrès dans la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011 et d'un règlement concernant le statut définitif de la zone.

14. Le Soudan et le Soudan du Sud ont des positions diamétralement opposées sur la manière de régler la question d'Abyei. Le Gouvernement soudanais et les Misseriya insistent sur la nécessité d'une égalité de représentation avec leurs homologues ngok dinka dans la zone d'Abyei. On se rappellera qu'aux termes de l'Accord du 20 juin 2011, l'Administration de la zone d'Abyei comprendrait un administrateur en chef nommé par le Mouvement populaire de libération du Soudan et le Gouvernement sud-soudanais, un administrateur en chef adjoint nommé par le Gouvernement soudanais et cinq chefs de département, dont trois du Mouvement populaire de libération du Soudan et du Gouvernement sud-soudanais et deux du Gouvernement soudanais. En ce qui concerne le Conseil de la zone d'Abyei, les parties sont convenues qu'il serait composé de 20 membres et que ceux-ci éliraient le président parmi trois candidats présentés par le Gouvernement soudanais. Le Gouvernement sud-soudanais et les responsables de la communauté ngok dinka sont opposés à l'idée de l'égalité de représentation, invoquant l'Accord du 20 juin 2011, ainsi que le Protocole d'Abyei qui définissaient Abyei comme la zone constituée par les neuf chefferies ngok dinka rattachées au Kordofan en 1905, à laquelle les Misseriya n'avaient accès que pour exercer leur droit traditionnel de faire paître le bétail. Ils invoquent aussi la décision sans appel rendue en 2009 par la Cour permanente d'arbitrage de La Haye (Pays-Bas), qui donnait raison à la revendication des Ngok Dinka sur la zone d'Abyei comme région traditionnelle des neuf chefferies ngok dinka. Le Soudan continue d'affirmer que l'établissement de ces institutions mixtes prévu par l'Accord du 20 juin 2011 est la seule voie à suivre alors que le Soudan du Sud conteste leur utilité, invoquant que les délais fixés pour leur mise en place sont dépassés.

15. En l'absence d'un service de police d'Abyei due à des désaccords quant à sa composition, les effectifs de police déployés par la FISNUA ont continué de conseiller et de renforcer les capacités des comités de protection communautaire dans le centre et le sud d'Abyei, la priorité étant donnée au maintien de l'ordre. Le 6 septembre, le personnel de police de la FISNUA a organisé un atelier de formation de deux jours à l'intention de 50 membres des comités de protection communautaire d'Abyei sur la gestion des procédures de maintien de l'ordre. À cause des retards intervenus dans la mise en place du Service de police d'Abyei, l'état de droit est totalement absent dans la zone d'Abyei. La création d'une unité de police spéciale chargée de traiter les questions relatives à la migration des populations nomades serait essentielle pour le maintien de l'ordre et la prévention des conflits intercommunautaires.

16. Depuis que le chef suprême ngok dinka Koul Deng Koul a été tué à Abyei en mai 2013, la délégation sud-soudanaise auprès du Comité mixte de contrôle d'Abyei insiste pour que celui-ci tienne ses réunions à l'extérieur de la zone d'Abyei jusqu'à ce que les communautés ngok dinka et misseriya se réconcilient. Malgré les divers

efforts faits pour faciliter cette réconciliation, la délégation sud-soudanaise ne veut toujours pas s'engager et réclame que le rapport de l'équipe d'enquête de l'Union africaine sur le meurtre du chef suprême soit d'abord publié. La Commission de l'Union africaine se concerta actuellement avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine sur la meilleure manière de procéder pour régler la question du rapport d'enquête, de manière à renforcer la confiance entre les deux communautés.

17. La Commission de l'Union africaine a organisé, à Addis-Abeba au mois de mai, une session extraordinaire du Comité mixte de contrôle d'Abyei qui ne s'était pas réuni depuis plus de deux ans. À la réunion, les membres du Comité mixte ont décidé de se réunir tous les deux mois, la réunion suivante devant se tenir la dernière semaine de juillet. Toutefois, celle-ci n'a pas eu lieu. Afin de maintenir un espace de dialogue, l'Union africaine a organisé une réunion de suivi du Comité mixte à Addis-Abeba le 16 août. Celle-ci devait se tenir en marge d'une réunion des chefs traditionnels ngok dinka et misseriya, comme cela avait été prévu à la réunion du Comité tenue les 29 et 30 mai 2015, afin de régler la question de l'assassinat du chef suprême ngok dinka en 2013. Les deux réunions ont été reportées la veille de la date prévue, à la demande du Soudan du Sud qui estimait qu'il fallait attendre les conclusions de la réunion entre le Président du Soudan du Sud et le Président du Soudan à Khartoum. Une rencontre entre les deux présidents est prévue depuis juillet; toutefois, au moment de l'établissement du présent rapport, la date de réunion n'avait pas encore été fixée.

18. Les médias rapportent que, par décret du 14 septembre, le Président du Soudan du Sud a nommé Deng Arop Kuol à la coprésidence sud-soudanaise du Comité mixte de contrôle d'Abyei, à la place de Deng Mading Mijah. Ce changement a été décrit comme une procédure normale, étant donné que Deng Mading Mijah occupait cette fonction depuis 2013.

19. Dans sa résolution [2352 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a demandé instamment aux Gouvernements soudanais et sud-soudanais de reprendre des négociations directes afin de conclure sans délai un accord définitif sur la question d'Abyei, et a encouragé le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud à poursuivre les efforts visant la pleine application des accords de 2011. À cet égard, lors de la visite qu'ils ont effectuée au Soudan et au Soudan du Sud au mois de juillet, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et l'Envoyé spécial ont dialogué avec les représentants des deux pays sur le fait qu'il importe d'accomplir les progrès concrets demandés par le Conseil. Une mission conjointe a été entreprise en août par l'Union africaine, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et le Département des opérations de maintien de la paix afin d'obtenir l'accord des parties sur des domaines dans lesquels des avancées étaient possibles, en particulier les institutions mixtes stipulées dans l'Accord du 20 juin 2011. Par ailleurs, le 13 septembre, j'ai écrit au Président de la Commission de l'Union africaine pour lui demander son concours en vue de faire avancer le règlement politique de la question d'Abyei.

Environnement opérationnel

20. Le 7 octobre, la composante militaire de la FISNUA comptait 4 316 militaires (4 294 soldats et 235 observateurs militaires/officiers d'état-major) sur les 4 791 autorisés. Durant la période considérée, la FISNUA a assuré 4 044 patrouilles de jour et 2 253 patrouilles de nuit, y compris 1 431 escortes. La composante de police de la FISNUA comptait 33 agents (23 hommes et 10 femmes) sur les 50 autorisés, ce qui est le plus fort effectif déployé depuis que la mission a été

établie. Ces agents sont déployés sur quatre bases d'opérations, à Abyei, Agok, Banton et Diffra. Une autre base d'opérations sera mise en place à Todach, dans le secteur nord, près du marché commun d'Amiet pour permettre à la police de collaborer étroitement avec le comité de protection communautaire au maintien de l'ordre au marché. L'effectif du personnel civil était de 137 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 32 Volontaires des Nations Unies et 81 agents recrutés sur le plan national en service, alors que l'effectif autorisé était de 161 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, 33 postes de Volontaire des Nations Unies et 89 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national. Le Gouvernement soudanais a délivré 61 visas au personnel de la FISNUA durant la période considérée, mais il reste 110 demandes de visa en attente qui concernent 18 fonctionnaires, 32 militaires, 13 policiers, 4 vacataires du Service de la lutte antimines, 26 visiteurs officiels et consultants et 17 sous-traitants.

21. La mission a continué d'améliorer l'infrastructure et les installations dans tous les camps. Des bâtiments préfabriqués amortis ont été remplacés dans sept bases opérationnelles de compagnie (Farouk, Diffra, Todach et Goli dans le secteur nord, et Tejalei, Agok et Marial Achak dans le secteur sud). Les travaux de transformation de la base opérationnelle temporaire de Noong en base opérationnelle permanente étaient effectués à 92 %. Les travaux visant à aménager l'extension du site et à améliorer les conditions de vie difficiles au quartier général de la mission à Abyei étaient effectués à 78 %. Les nouveaux logements pour les contingents ont été construits, tandis que la construction des logements réservés au personnel dans la zone nouvellement aménagée du site était effectuée à 61 %. En ce qui concerne les aspects environnementaux et sanitaires, sur les 36 stations de traitement des eaux usées prévues pour les bases de la FISNUA, 17 ont été installées dont 15 fonctionnaient déjà.

22. La FISNUA a continué d'utiliser quatre hélicoptères et trois avions. Pendant la période considérée, elle a effectué 13 patrouilles aériennes de la zone d'Abyei, 9 missions à l'appui du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et plusieurs missions de reconnaissance. La mission a continué de partager les coûts d'un avion avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et a reçu des services de manutention au sol fournis par des prestataires de services extérieurs de la MONUSCO et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) à Entebbe (Ouganda) et à Khartoum, respectivement. Durant la période à l'examen, la mission a mené à bien la relève de 2 105 militaires (1 062 arrivées et 1 043 départs) et le transport de 116 063 kilogrammes de marchandises (41 935 kg à destination de la mission et 74 128 kg en provenance de la mission) par l'aéroport de Kadougli, étant donné qu'elle n'était toujours pas autorisée par le Gouvernement soudanais à utiliser la piste d'atterrissage d'Athony qui est construite à 90 %, ce qui a continué de mettre à rude épreuve ses moyens aériens. De même, 115 026 kilogrammes de marchandises (41 230 kg à destination de la mission et 73 796 kg en provenance de la mission) ont été transportés par la route reliant Abyei à Kadougli.

Situation humanitaire

23. La rareté, voire l'absence, des services de base et l'afflux des déplacés du Soudan du Sud et des rapatriés qui avaient fui dès le début de la crise d'Abyei ont fortement accru les besoins humanitaires dans la zone d'Abyei. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont continué d'y fournir une aide au relèvement et une aide humanitaire à 163 000 personnes vulnérables. Il s'agissait notamment de personnes déplacées de zones voisines à l'intérieur du Soudan du Sud et de nomades saisonniers misseriya.

Depuis mon précédent rapport, environ 7 500 personnes déplacées par le conflit au Soudan du Sud sont passées par Abyei pour rejoindre le Soudan. En outre, on a signalé l'arrivée de nouveaux déplacés du Soudan du Sud qui se sont établis à Abyei; les chiffres exacts n'ont pu être vérifiés car les routes sont impraticables durant la saison des pluies.

24. Malgré les difficultés logistiques au Soudan du Sud, 99 % de l'aide alimentaire nécessaire pour la saison des pluies a été stockée au préalable dans sept entrepôts au sud et au centre d'Abyei. Quelque 100 000 personnes vulnérables ont bénéficié d'activités en lien avec l'aide alimentaire, principalement des programmes vivres pour la création d'avoires, vivres pour l'éducation et de distribution générale de vivres pour les déplacés sud-soudanais. L'aide alimentaire a continué d'être fournie à 27 écoles primaires dans le centre et le sud de la zone d'Abyei, y compris dans la ville d'Abyei, au bénéfice de 21 700 écoliers.

25. Les 13 établissements de soins de la zone d'Abyei ont continué de fonctionner avec l'aide des organismes humanitaires. En outre, des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités ont été organisées, notamment des formations en cours d'emploi pour le personnel médical, des formations à l'intention du personnel des services de santé primaires et des séances de sensibilisation aux questions de santé. Un programme ciblé d'alimentation complémentaire a continué de bénéficier à 4 300 enfants de moins de 5 ans et aux femmes enceintes et allaitantes. En juillet, le groupe de responsabilité sectorielle Santé a mené une campagne de vaccination de ratissage dans trois villages au nord du fleuve Kiir/Nahr el-Arab. Les activités d'approvisionnement en eau sans risque sanitaire ont bénéficié à quelque 16 000 personnes. D'autres activités majeures ont été menées durant la période considérée telles que le forage de 4 nouveaux puits, la remise en état de 8 pompes à bras, la construction de 10 lavabos dans des écoles et la distribution de récipients à eau et de trousse d'hygiène à 300 familles sur les sites mis en place pour les déplacés. Dans le nord de la zone d'Abyei, l'approvisionnement en eau salubre a continué d'être difficile parce que la nappe phréatique est à un niveau très bas et que les populations sont dispersées.

26. Durant la période considérée, on a entrepris, entre autres activités de relèvement rapide et de transition, la construction d'une salle communautaire dans la ville d'Abyei, et les travaux de remise en état de l'hôpital central, du centre pour les femmes et du centre pour la jeunesse d'Abyei ont démarré. En outre, plus de 200 jeunes et femmes ont bénéficié des activités de promotion des moyens de subsistance, notamment dans la production maraîchère, et des petites entreprises. En raison d'une épidémie présumée de charbon symptomatique dans le campement pastoral d'Ameth-bek, plus de 30 000 bêtes ont été vaccinées pour empêcher que les maladies ne soient propagées par le bétail qui entre et sort des zones voisines et arrive dans la zone d'Abyei, que ce soit pour paître ou être vendu au marché d'Amiet.

27. Étant donné la faiblesse des institutions et des mécanismes locaux de protection à Abyei, les femmes et les enfants ont continué d'être exposés aux risques de violence, d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans certaines zones. Conformément aux dispositions du paragraphe 29 de la résolution 2352 (2017) du Conseil de sécurité, la FISNUA a recruté un conseiller pour la protection des femmes et des enfants. Au moment de l'établissement du présent rapport, une demande de visa pour le candidat retenu pour ce poste avait été adressée au du Gouvernement soudanais le 23 août et était en attente de son autorisation.

III. Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

28. En décembre 2010, les parties avaient décidé de créer un mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité pour favoriser la coordination entre les forces de sécurité du Soudan et du Soudan du Sud aux fins de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de paix global, notamment en ce qui concerne la frontière commune. L'Accord du 30 juin 2011 portait création d'une mission de vérification et de surveillance de la frontière qui, après la signature de l'Accord sur les dispositions de sécurité le 27 septembre 2012, est devenue opérationnelle sous le nom de Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Près de six ans plus tard, la capacité opérationnelle du Mécanisme n'a pas évolué et seuls deux des quatre postes de commandement de secteur sont opérationnels. Malgré l'absence d'évolution, les deux pays comme l'Union africaine estiment que le Mécanisme est un élément indispensable pour assurer la sécurité des frontières et faciliter leur abornement. Le 23 septembre 2017, le Soudan et le Soudan du Sud ont adressé à cet égard une lettre conjointe au Conseil de sécurité pour demander que l'ONU continue d'apporter son concours au Mécanisme.

Conditions à réunir pour parvenir à la pleine capacité opérationnelle du Mécanisme

29. En application des dispositions de la résolution [2352 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, pendant la période considérée, la FISNUA a dialogué avec les Gouvernements soudanais et sud-soudanais en vue de faire avancer la situation en ce qui concerne le Mécanisme. Dans la même résolution, le Conseil a indiqué que l'aide apportée au Mécanisme pour qu'il atteigne sa pleine capacité opérationnelle devait être subordonnée au respect des conditions établies en 2015 (voir [S/2015/439](#)), à savoir le règlement du différend concernant la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, la reprise des discussions au sujet de la démarcation de la frontière, la tenue régulière de réunions du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, et l'assurance d'une complète liberté de circulation pour les opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. On trouvera dans les paragraphes ci-après un récapitulatif de l'état d'application de chacun de ces critères.

Différend concernant la zone frontalière démilitarisée et sécurisée

30. À l'occasion de la réunion extraordinaire du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, organisée à Addis-Abeba le 14 octobre 2015, les parties sont convenues que la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée ne représentait que la ligne de séparation entre les forces armées des deux pays et ne préjugait en rien du tracé définitif de la frontière. Cette décision a permis au Soudan et au Soudan du Sud de surmonter leur différend sur la question de la ligne médiane de la zone et de définir clairement la zone d'opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

Discussions au sujet de la démarcation de la frontière

31. Après la réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité tenue le 15 mai 2017, la FISNUA a invité l'équipe technique du Programme frontière de l'Union africaine à matérialiser au sol les couloirs de passage de la frontière à partir de leurs coordonnées géographiques. Du 14 au 22 septembre, l'équipe technique a conduit une mission initiale auprès de la Force pour rencontrer les parties et procéder aux préparatifs, au repérage et au marquage des couloirs de passage de la frontière à Safaha, Soumeih, Tichwin et Abou Qoussa. Le déminage

préalable de la zone a été repoussé du fait des intempéries, ce qui a retardé les opérations de reconnaissance et de marquage. En outre, les représentants techniques des deux parties dont la présence était indispensable à la préparation de la mission sur le terrain, notamment pour ce qui est de sensibiliser la population, n'ont pas assisté à cette mission initiale.

32. En ce qui concerne les discussions au sujet des zones frontalières faisant l'objet d'un différend, le groupe d'experts techniques de l'Union africaine n'a toujours pas reçu les documents qu'il a besoin d'examiner pour achever d'élaborer son avis non contraignant sur les zones contestées, puis revendiquées, de la frontière.

Réunions du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité

33. À la réunion la plus récente du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, tenue les 14 et 15 mai 2017 (voir [S/2017/649](#)), les parties se sont engagées à reprendre le cours des réunions à intervalles de 45 jours. Globalement, les progrès accomplis vers la mise en œuvre des décisions prises à cette occasion ont été limités, notamment pour ce qui est de la création du Comité spécial pour la zone des 14 miles. Le Soudan a reporté la réunion ordinaire du Mécanisme qui devait se tenir fin juin à Djouba au motif que le Soudan du Sud aurait soutenu des rebelles impliqués dans une confrontation avec les Forces armées soudanaises à la fin du mois de mai et au début du mois de juin, et maintiendrait une présence armée au nord de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. En retour, le Soudan du Sud a accusé le Soudan d'abriter des groupes d'opposition sur son territoire et ne l'a pas invité à se rendre à Djouba pour la réunion du Mécanisme.

34. Afin de préparer la réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité prévue pour juin 2017, le Comité mixte de sécurité devait appliquer les décisions qu'il avait prises le 30 septembre 2016 en ce qui concerne la présence supposée de forces armées au nord et au sud de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et la question du soutien apporté à des groupes armés et de l'expulsion de ces groupes. Toutefois, le Mécanisme ne s'est pas réuni à Djouba à la mi-juin comme il devait le faire. Le Comité mixte de sécurité a été créé en application d'une décision adoptée par le Mécanisme lors d'une réunion tenue en avril 2013, dans l'intention de s'entretenir sur ces sujets et de faire la lumière sur les allégations de ce type. Il ne s'est pourtant jamais réuni et n'a pas non plus mis en œuvre les décisions issues de la réunion tenue par le Mécanisme en mai 2017. Pendant la période considérée, les deux parties ont redit qu'aucune action concrète ne pouvait être menée avant la rencontre attendue entre le Président du Soudan et le Président du Soudan du Sud, dont la date n'a pas encore été annoncée.

Liberté de circulation

35. Le Gouvernement du Soudan du Sud a fait de véritables efforts pour ce qui est d'assurer une complète liberté de circulation dans le cadre des opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. L'héliport de Gok Machar est maintenant pleinement opérationnel et des procédures accélérées ont été mises en place pour les autorisations de vol des patrouilles aériennes menées par le Mécanisme. Sur les 18 patrouilles aériennes prévues pendant la période considérée, seules 4 ont été annulées (soit un taux d'annulation de 22 %), dont 2 du fait des intempéries, une autre en raison de difficultés techniques, et la dernière faute de moyens aériens disponibles. Comparé au taux moyen de 56 %, c'était le taux d'annulation le plus bas enregistré depuis que le Mécanisme a commencé les opérations en 2013.

Progrès accomplis vers la pleine capacité opérationnelle du Mécanisme

36. Afin de progresser dans l'application des décisions adoptées à la réunion la plus récente du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité tenue en mai, la FISNUA a soumis aux parties des plans visant à mettre en place quatre sites d'observation temporaires dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, à Safaha, Soumeih, Tichwin et Abou Qoussa, non loin des 4 des 10 couloirs de passage de la frontière convenus. La présence sur le terrain du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière permettrait d'abord de renforcer la confiance dans le processus de marquage des points de passage et, dans un deuxième temps, de mettre en place des postes d'immigration à des endroits convenus en vue de normaliser les relations entre les deux pays.

37. Le 24 août, la FISNUA a demandé aux deux parties de valider les plans et les trajets d'opérations de reconnaissance. Fait positif, les deux parties ont accepté de participer à une opération de marquage des quatre sites temporaires d'observation. Les représentants du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière de Djouba et Khartoum et leurs observateurs nationaux basés au poste de commandement de secteur de Kadougli se sont ainsi rendus à Abyei le 14 septembre pour entreprendre, avec la FISNUA, des missions de reconnaissance conjointes destinées à repérer les sites en question. L'équipe conjointe était composée des représentants du Mécanisme, des observateurs nationaux, de l'équipe technique du Programme frontière de l'Union africaine et de membres de la FISNUA et du Service de la lutte antimines.

38. Le plan élaboré par la FISNUA prévoyait que l'équipe conjointe rejoindrait les sites par hélicoptère tandis qu'une équipe au sol, accompagnée du Service de la lutte antimines, procéderait à des opérations d'exploration dans des véhicules protégés contre les mines et les embuscades pour garantir l'absence d'engins explosifs sur les points d'atterrissage. Après examen, l'équipe conjointe a estimé qu'en pleine saison des pluies, les routes seraient impraticables pour des véhicules lourds et décidé d'opter plutôt pour des opérations de reconnaissance aérienne. Il a été noté que, pour la mission menée à Abou Qoussa, il faudrait demander des habilitations de sécurité supplémentaires et dresser un nouveau plan de vol prévoyant un ravitaillement en carburant à Bentiu (Soudan du sud) sur le trajet du retour.

39. Le 16 septembre, les équipes aériennes de la FISNUA ont conduit des missions de reconnaissance aérienne à Safaha, Soumeih et Tichwin, d'abord seules puis en compagnie des équipes conjointes une fois les lieux et trajets bien repérés. Le jour suivant, l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) a informé les membres de la FISNUA présents au poste de commandement de secteur du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à Gok Machar (Soudan du Sud) que les troupes de l'APLS déployées dans la zone de Soumeih, n'ayant pas été prévenues de l'opération de reconnaissance aérienne, avaient demandé l'autorisation d'abattre l'hélicoptère de la mission. La FISNUA a prié le Ministre sud-soudanais des affaires étrangères et de la coopération internationale d'ouvrir une enquête sur ces faits, étant donné que le plan et le trajet de la mission avaient été approuvés préalablement. Le 29 septembre, le Chef des forces de défense de l'APLS a fait état de difficultés de communication rencontrées avec le commandant des forces déployées dans la zone de Gok Machar, qui a été appelé à Djouba pour s'expliquer.

40. Le 20 septembre, l'équipe conjointe s'est rendue en mission de reconnaissance à Safaha, Soumeih et Tichwin, mais n'a pu se rendre à Abou Qoussa, les habilitations de sécurité supplémentaires n'ayant pu être obtenues faute de temps. Des missions conjointes de reconnaissance au sol seront organisées dans les quatre sites à la saison sèche.

41. Témoinnant à nouveau de sa détermination à faire des progrès véritables vers la pleine capacité opérationnelle du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, le Gouvernement du Soudan du Sud a autorisé et facilité une mission de reconnaissance menée du 14 au 17 août pour choisir quelle localité, de Malakal ou Renk, en accueillerait le quatrième poste de commandement de secteur. L'équipe a recommandé le site de Renk, bien qu'une demande d'autorisation ait été préalablement soumise au Gouvernement afin de repérer les sites adaptés dans les deux villes. La procédure d'acquisition du terrain ne commencera qu'après que le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité se sera prononcé sur la question, à sa prochaine réunion.

Opérations

42. Lors d'une opération de reconnaissance aérienne de routine, le 20 septembre, un campement non identifié a été aperçu dans la zone des 14 miles de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, le long de la route AM-122 et des troupes elles aussi non identifiées ont également été repérées aux alentours des trois sites temporaires d'observation à Safaha, Soumeih et Tichwin. La FISNUA s'emploie actuellement à déterminer ce qu'il en est et a envoyé des patrouilles aériennes de vérification préliminaire survoler Tichwin et la zone des 14 miles, les 2 et 4 octobre respectivement, mais sans résultat. La Force prévoit donc d'utiliser des appareils dotés de systèmes optiques améliorés pour survoler les couloirs de passage de la frontière et les environs des trois sites temporaires d'observation, en vue d'établir la présence éventuelle de forces militaires dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Ces patrouilles aériennes seront suivies de patrouilles au sol dont l'objectif sera de confirmer ou d'infirmer le déploiement dans la zone de troupes appartenant à l'une ou l'autre des parties. La présence de forces armées dans l'un quelconque de ces lieux, si elle se vérifiait, mettrait en question les déclarations faites par les deux parties au sujet du retrait de leurs troupes de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, et confirmerait qu'il est indispensable d'assurer une surveillance continue de la frontière.

43. Enfin, pour donner suite à la recommandation formulée dans l'examen stratégique du 5 avril 2017, du 10 au 17 octobre, la FISNUA, en collaboration avec des experts techniques basés à New York, va évaluer la possibilité d'améliorer la visibilité lors des opérations aériennes sans entraîner de surcoût. Dans l'intervalle, elle s'est procuré une caméra haute résolution utilisable immédiatement sans modifier les appareils. Elle s'est en outre dotée de moyens d'imagerie satellitaire qui lui permettent notamment d'obtenir des images à haute résolution des points chauds de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée.

IV. Aspects financiers

44. Par sa résolution 71/298, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, un crédit de 266,7 millions de dollars destinés à financer le fonctionnement de la Force. Au 20 septembre, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la FISNUA s'élevait à 70,0 millions de dollars. À cette date, le montant total des contributions restant à verser pour toutes les opérations de maintien de la paix était de 4 095,5 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 juin, tandis que les dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été remboursées pour la période allant jusqu'au 31 mars, conformément au calendrier des versements trimestriels.

V. Observations et recommandations

45. La FISNUA joue manifestement un rôle de stabilisation à Abyei et le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud. Aucun affrontement majeur entre les forces armées des deux pays n'a eu lieu dans ces deux zones respectivement depuis 2011 et 2012. Je félicite la mission pour son attitude constructive et pour le soutien qu'elle apporte aux activités de médiation et d'engagement au niveau politique, ce qui témoigne de sa détermination à assurer la paix et la stabilité et le bien-être des populations à Abyei et dans la zone frontalière.

46. La Force a été créée dans le but d'instaurer un environnement sûr devant permettre au Soudan et au Soudan du Sud de régler leurs différends à la table des négociations. Elle a accompli ce qu'on attendait d'elle : Abyei est à présent un sanctuaire pour les déplacés sud-soudanais et un carrefour d'échanges commerciaux dynamique entre le Soudan et le Soudan du Sud qui atteste des liens profonds qui unissent les peuples des deux pays et des avantages qu'il y a à entretenir des relations de bon voisinage.

47. De toute évidence, les populations locales sont résilientes et leurs chefs traditionnels n'ont cessé de s'opposer à ceux qui voudraient semer le trouble. Le marché commun d'Amiet, fruit de la coopération entre les deux communautés et des efforts consentis par tous pour maintenir la paix, demeure le symbole le plus visible de leur engagement en faveur de l'entente et de la réconciliation. À cet égard, je prie instamment les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud de consolider les résultats obtenus par la FISNUA au niveau local en s'engageant à négocier pour sortir de l'impasse au sujet de l'Administration et du Conseil de la zone d'Abyei, et de créer le Service de police d'Abyei pour répondre aux difficultés rencontrées par la population sur les plans humanitaire et de la sécurité.

48. Tout en continuant de collaborer avec les parties pour mettre en place des dispositifs temporaires destinés à améliorer les conditions de vie des populations, il importe également de faire avancer les débats sur le statut définitif de la zone. À cet égard, j'ai l'intention de m'enquérir auprès de l'Union africaine de l'état actuel de la situation. Ainsi, dans une lettre en date du 13 septembre, j'ai demandé à Moussa Faki Mahamat, le Président de la Commission de l'Union africaine, d'appuyer le règlement politique de la question d'Abyei afin d'éviter le gel du conflit. Il est bien évidemment tenu compte de la situation interne difficile des deux pays, et en particulier de la crise que connaît le Soudan du Sud depuis 2013 et qui, continuant de s'aggraver, pèse lourdement sur la capacité du Gouvernement à prendre des décisions, notamment sur la question d'Abyei. Néanmoins, cinq années se sont écoulées depuis la signature des accords de coopération, du 27 septembre 2012, et la présentation de la proposition du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, le 21 septembre 2012. Les deux pays doivent maintenant tirer parti des mécanismes mis en place pour régler les questions non résolues et mettre en œuvre les décisions qu'ils ont prises, de sorte à approfondir leurs relations de bon voisinage et éviter toute reprise du conflit. J'engage les Gouvernements à s'appuyer sur les progrès accomplis dans d'autres domaines, en particulier dans l'application de l'accord sur le pétrole et les questions économiques connexes et à prendre les mesures qui s'imposent pour mettre en œuvre les accords bilatéraux en suspens.

49. Plus tôt dans l'année, les deux gouvernements ont fait un véritable pas en avant pour renforcer le dialogue politique en vue d'appliquer les accords relatifs aux mesures de sécurité en convoquant, pour le mois de mai, une réunion extraordinaire du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité. Je m'inquiète toutefois de constater que rien n'est ressorti de cette initiative. Je trouve

encourageant que les parties aient participé aux missions de reconnaissance visant à établir les quatre sites temporaires d'observation dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Ces missions constituent une mesure de confiance destinée à permettre aux deux pays de procéder ensemble au marquage des points de passage de la frontière.

50. Je remercie les deux ministres des affaires étrangères pour la lettre conjointe qu'ils m'ont adressée le 23 septembre, dans laquelle ils ont souligné leur attachement aux accords conclus et demandé que la communauté internationale continue de leur fournir un appui. Il est attendu beaucoup de la rencontre prévue entre le Président du Soudan et le Président du Soudan du Sud et je prie instamment les deux dirigeants d'œuvrer ensemble pour dépasser le statu quo, en discutant des moyens de trouver un règlement à la question d'Abyei et en appliquant les mesures convenues en matière de sécurité. En cas d'échec des discussions, je demande au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine de convoquer une réunion extraordinaire du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité. Dans la même optique, je demande au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de faire tout son possible pour encourager les deux gouvernements à collaborer de manière constructive pour régler leurs différends.

51. Comme le Conseil de sécurité l'a souligné lors de ses précédentes consultations sur la FISNUA, c'est au Soudan et au Soudan du Sud qu'il revient au premier chef de faire des progrès concrets vers l'application des mesures prévues par les accords de 2012 sur la sécurité pour régler les questions en suspens concernant leur frontière commune. Je ne saurais trop insister sur le fait que les parties doivent adopter un comportement responsable et respecter les obligations juridiques internationales qui leur incombent au titre des accords signés, sans quoi la situation restera dans l'impasse, quel que soit le montant des ressources investies dans le maintien d'une relative stabilité à Abyei. À cet égard, je demande au Conseil de sécurité de redoubler d'efforts pour amener les parties à s'acquitter de leurs obligations. Pour cela l'Organisation des Nations Unies doit travailler avec l'Union africaine, mon Envoyé spécial dans la région et d'autres partenaires.

52. En ce qui concerne l'avenir du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière (compte tenu de l'interdépendance des fonctions du Mécanisme et de celles de la FISNUA), le Conseil de sécurité devra continuer d'insister sur la responsabilité première des parties. Dans le même temps, je prie instamment le Conseil de tenir dûment compte du fait qu'il est essentiel de maintenir la stabilité relative atteinte grâce aux activités de la FISNUA, tant du point de vue du maintien de la paix et de la stabilité dans la région d'Abyei que dans la prévention des affrontements à la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud. Il importe de sauvegarder les avancées ainsi réalisées afin de prévenir le risque tangible d'un nouveau conflit armé international. Par conséquent, je recommande que le mandat de la FISNUA soit prorogé pour une période supplémentaire de six mois afin que les deux gouvernements progressent dans la réalisation des objectifs qu'ils se sont eux-mêmes fixés dans leurs accords.

53. En conclusion, je tiens à remercier le Chef par intérim de la mission et commandant de la Force, le général de corps d'armée Tesfay Gidey Hailemichael, ainsi que le personnel de la FISNUA, et à saluer leurs efforts visant à renforcer la paix et la stabilité dans la zone d'Abyei, dans des conditions très difficiles. Je remercie également Nicholas Haysom, mon Envoyé Spécial, ainsi que le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, la Commission de l'Union africaine, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Gouvernement éthiopien d'avoir poursuivi le dialogue avec les deux gouvernements en faveur de la stabilisation de la région d'Abyei.

Carte

